



2026-08-05

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'août tenue ce **mercredi 5^e jour du mois d'août 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieus, maire de la Municipalité de Chénéville, et François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, assiste en visioconférence.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, la greffière adjointe et conseillère principale à la direction, madame Camille Labelle, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présentes.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 juin 2026, de la séance ajournée tenue le 11 juin 2026 et de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 15 juillet 2026 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour les mois de juin et juillet 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} avril au 30 juin 2026 – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Jetons de présence et frais de déplacement des non-élus – Période du 1^{er} décembre 2025 au 30 juin 2026 – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.7 Approbation des frais de déplacement – Séance du Comité administratif – Règlement numéro 049-2000 – Période du 1^{er} décembre 2025 au 30 juin 2026 (décision)
- 5.1.8 Lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le forfait d'entretien des pare-feux – Autorisation (recommandation)
- 5.1.9 Lancement d'un appel d'offres public pour les services informatiques de surveillance du réseau de télécommunication, de gestion du réseau, de gestion partielle du parc informatique et sauvegarde des données – Autorisation (recommandation)
- 5.1.10 Aménagement du local situé au rez-de-chaussée de l'édifice Henri-Bourassa - Point de service de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) (recommandation)
- 5.1.11 Ajout d'un assuré additionnel - Corporation des loisirs de Papineau – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Fin de la période d'essai de l'inspecteur en prévention incendie – Recommandation du coordonnateur à la sécurité publique (décision)
- 5.2.2 Fin de la période d'essai du coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences – Recommandation du coordonnateur à la sécurité publique (décision)
- 5.2.3 Poste d'agent de développement touristique – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.4 Poste d'agent de développement volet habitation – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.5 Formation adressée aux employés sur la cybersécurité – Recommandation du Service informatique de la MRC (décision)
- 5.2.6 Inscription du coordonnateur en sécurité publique par intérim au colloque de la Sécurité civile prévu les 14 et 15 octobre 2026 à Drummondville – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

- 5.4.1 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière – Mesure recommandée par le Comité d'évaluation foncière (discussion)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Processus budgétaire 2027 de la MRC – Plan de travail et échéancier (discussions)
- 6.1.2 Campagne électorale provinciale 2026 - Priorités de la MRC - Recommandation (recommandation)
- 6.1.3 Acquisition d'œuvres de l'artiste-peintre Jean-Yves Guindon – Autorisation (décision)
- 6.1.4 Organisation d'une activité des élus au profit de Centraide Outaouais – Autorisation (décision)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Planification stratégique de la Table de développement social Papineau - Mobilisation du 7 octobre 2026 - Autorisation de la dépense (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2026 (information)



6.3.1.1 Achat de fichiers sources pour les cartes touristiques – Autorisation (décision)

6.3.2 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC - Demandes d'aide financière (décision)

6.3.3 Adhésion à l'initiative activateur 360 du Centre québécois de développement durable – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Appel d'offres numéro 2026-04-003 – Octroi du contrat pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles domestiques des municipalités de la MRC de Papineau (2027-2031) (recommandation)

6.4.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Demande de subvention afin de participer au montage d'une série de webinaires pour les MRC de l'Outaouais (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Achat de vêtements pour le personnel du Service de sécurité publique – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

7.1 Lettre adressée à la ministre de la Cybersécurité et du Numérique – Demande de révision de la planification du déploiement cellulaire pour la MRC de Papineau (information)

7.2 Lettre adressée à la Première ministre du Québec – Redonner aux régions toute la place en franchissant une nouvelle étape (information)

7.3 Lettre adressée à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Plan Climat – Appel de projets (information)

7.4 Lettre adressée à la ministre de l'Éducation – Demande urgente de financement des infrastructures scolaires de la MRC de Papineau (information)

7.5 Lettre adressée à la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs – L'accès aux plans d'eau du Québec (information)

7.6 Lettre adressée à la Première ministre du Québec – Régionalisation de la gouvernance pour répondre aux attentes citoyennes (information)

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Appui à la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste – Retrait de la certification obligatoire en arboriculture concernant les scies à chaîne (recommandation)

8.2 Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut – Demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Pouvoir de désaveu des MRC dans le cadre de certaines dérogations mineures (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2026 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 (information)

10. Sujets divers

10.1 Lancement du passeport Accueil Papinois (information)

10.2 Lancement du Centre de vie (information)

11. Période de questions et propos des membres



12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-08-190

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2026-08-191

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 3 JUIN 2026, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 11 JUIN
2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ
ADMINISTRATIF TENUE LE 15 JUILLET 2026**

CA-2026-08-192

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 3 juin 2026, de la séance ajournée tenue le 11 juin 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2026, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité tenue le 3 juin 2026, de la séance ajournée tenue le 11 juin 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2026 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE



5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2026-08-193

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 30 juin 2026	1 046.09 \$
Paul-André David	Divers déplacements au 31 juillet 2026	270.84 \$
Gilbert Dardel	Divers déplacements mars et mai 2026	112.07 \$
François Clermont	Représentation Préfet – Parade Festival western STAA, entrevues MRC	92.72 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LES MOIS DE JUIN ET
JUILLET 2026**

CA-2026-08-194

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

La liste des chèques et des prélèvements du mois de juin et de juillet 2026 soit
les chèques numéros 25256 à 25287 totalisant un montant de 322 367.74 \$, les
prélèvements numéros 6402 à 6563 totalisant un montant de 625 335.45 \$ ainsi que
les salaires pour le mois de juin et de juillet 2026, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	6 juin 2026	26 252.55 \$
Salaires au	13 juin 2026	31 737.00 \$
Salaires au	20 juin 2026	28 095.76 \$
Salaires au	27 juin 2026	30 347.50 \$
Salaires des élus–	juin 2026	27 564.41 \$
Salaires au	4 juillet 2026	28 719.82 \$
Salaires au	11 juillet 2026	28 801.40 \$
Salaires au	18 juillet 2026	28 592.46 \$
Salaires au	25 juillet 2026	27 270.51 \$
Salaires des élus–	juillet 2026	27 564.41 \$
Total des salaires		284 945.82 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		322 367.74 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		625 335.45 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		947 703.19 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés
à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

CA-2026-08-195

ATTENDU que dans le cadre d’une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l’autorité d’autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
JULIE DESJARDIINS	02-16000-900	4 605.29	HONORAIRES DE MARS 2026
LES SOLUTIONS BLACK IP	02-65903-490	778.00	SERVICE ANTIPOURRIEL SPAM ET MALWARE POUR LE MOIS D'AOÛT 2026

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l’ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d’exploitation 2026 de la MRC en fonction des postes budgétaires indiqués préalablement;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

CA-2026-08-196

ATTENDU que dans le cadre d’une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l’autorité d’autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
--------------------	---	---	---------------------

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



L.D. GUINDON	02-13000-610	29.83	CRÈME ET LAIT À CAFÉ ET 18L D'EAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	275.00	HONORAIRES-CONSULTATION GÉNÉRALE
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	110.00	HONORAIRES DOSSIER 600001-0036
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	96.25	HONORAIRE-DOSSIER 600001-0037
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	220.00	HONORAIRES-DOSSIER 600001-0038
SOLUTIONS BLACK IP	02-65903-419	135.00	SUPPRESSION DE SOUS-DOMAINES ST-ANDRÉ-AVELLIN DANS ANTI-SPAM
COOPÉRATIVE PLACE DU MARCHÉ	02-13000-341	500.00	ACHAT DE PETITE MONNAIE
GROUPE DL	02-62400-690	677.98	REMPLACEMENT DE BATTERIE
DUHAMEL ÉLECTRIQUE	02-13000-522	785.55	TRAVAUX D'URGENCE ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE
PAR DESIGN	02-62200-415	1 400.00	RENOUVELLEMENT LICENCE WEGLOT – TRADUCTION SITE WEB
SIBEC	02-13000-522	179.53	ACHAT ARTICLES D'ENTRETIEN
SERGE TOUCHETTE	02-13000-522	264.00	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE MAI 2026
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	02-11000-454	151.93	FORMATION MAIRE ET DG
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	220.00	HONORAIRES_DOSSIERS 600001-0038
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	110.00	HONORAIRES_DOSSIERS 600001-0029
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	5370.92	HONORAIRES_DOSSIERS 600001-0026
GROUPE DL	02-65903-419	300.00	APPEL D'URGENCE-COURRIEL FRAUDULEUX
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	233.82	LAMPES DE REMPLACEMENT POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS (NÉONS)
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	8.58	SUPPORT A TABLETTE
DANS MA CUISINE – VALÉRIE BÉLANGER	02-13000-341	450.00	REPAS – JOURNÉE D'IDÉATION CDROL
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE NATION	02-11000-310	130.00	2 SOUPERS – TOURNOI DE GOLF JUIN 2026
HYDRO-QUÉBEC	02-13000-681	2748.13	SERVICES DU 7 JUIN AU 6 JUILLET 2026
APSAM	02-160000-999	169.00	FORMATION – ERGONOMIE AU BUREAU
ASS. POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE PAPINEAU	02-11000-310	130.00	BILLETS POUR SOUPER BÉNÉFICES DE L'ASSOCIATION.
LES AMIS DE L'ENTRAIDE DU NORD DE LA PN	02-11000-493	90.00	2 SOUPER SOIRÉE BÉNÉFICE MÉCHOUI – AU PROFIT DU CENTRE DE PÉDIATRIE
LES AMIS DE L'ENTRAIDE DU NORD DE LA PN	02-11000-493	150.00	2 SOUPERS TOURNOI DE GOLF DU 14 AOÛT AU PROFIT DE LA COOP SANTÉ DU NORD DE LA PN
BELL	02-66000-500	702.98	2 MOIS DE SERVICES (BELL BOILEAU)
GROUPE DL	02-66000-420	445.24	ACHAT D'IMPRIMANTE



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-670	177.19	ACHAT TÊTE D'IMPRIMANTE HP MAG/CY.
KONE	02-13000-522	1237.74	PÉRIODE D'ENTRETIEN DU 1 JUIN AU 31 AOÛT 2026
L.D. GUINDON	02-13000-610	20.45	ACHAT D'EAU EN 18L
L.D. GUINDON	02-13000-610	20.45	ACHAT D'EAU EN 18L
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.83	ACHAT CRÈME ET LAIT À CAFÉ ET 18L D'EAU
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.83	ACHAT CRÈME ET LAIT À CAFÉ ET 18L D'EAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-123001-412	110.00	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES – DOSSIER 600001-0029
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-123001-412	1711.25	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES – DOSSIER 600001-0036
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-123001-412	398.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES – DOSSIER 600001-0038
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	1006.95	TRAVAUX D'URGENCE – ÉVIER ET TOILETTE BOUCHÉE AU RDC
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	61.95	PRODUITS POUR RÉPARATION DU BÂTIMENT
SSP TÉLÉCOM	02-66000-420	891.00	ACHAT DE 3 APPAREILS TÉLÉPHONIQUES

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS –
PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2026 – AUTORISATION**

CA-2026-08-197

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil de la MRC pour assister à



une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019 ainsi que la résolution numéro CA-2026-05-133 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.6 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES NON-ÉLUS – PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 AU 30 JUIN 2026 – AUTORISATION

CA-2026-08-198

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution numéro 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal pour les non-élus », le rapport, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 juin 2026, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres de comités et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1^{er} décembre 2025 au 30 juin 2026, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019 ainsi que la résolution numéro CA-2026-05-133;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.7 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 049-2000 – PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 AU 30 JUIN 2026

CA-2026-08-199

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 juin 2026, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019 ainsi que la résolution numéro CA-2026-05-133;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**5.1.8 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE
FORFAIT D'ENTRETIEN DES PARE-FEUX – AUTORISATION**

CA-2026-08-200

ATTENDU la résolution numéro 2023-10-203, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 octobre 2023, octroyant un contrat de services professionnels pour le remplacement des deux pare-feux principaux, leur configuration, leur installation et un contrat de soutien de trois (3) ans;

ATTENDU que conformément au contrat de services octroyé, ce dernier se terminera le 14 novembre 2026;

ATTENDU qu'il est important de conserver le forfait de protection des pare-feux à jour puisqu'il assure la mise à jour, la surveillance et la correction des failles;

ATTENDU que les pare-feux sont de génération récente et qu'il serait souhaitable d'en renouveler le forfait de protection pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-157, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 16 septembre 2020, relative au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU l'article 12.2 dudit règlement numéro 174-2020 relatif au contrat dont la valeur varie entre 25 001 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public, notamment en ce qui a trait à l'appel de propositions sur invitation;

ATTENDU la recommandation émise par la greffière-trésorière et directrice générale quant au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC le lancement d'un appel d'offres sur invitation concernant l'achat du forfait de protection des pare-feux principaux de la MRC conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil de la MRC prévu le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.

**5.1.9 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES
INFORMATIQUES DE SURVEILLANCE, SUPPORT RÉSEAU, PARC
INFORMATIQUE ET SERVICES DE COPIE DE SECOURS –
AUTORISATION**

CA-2026-08-201

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-172, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, octroyant des contrats de gré à gré en matière de services professionnels en informatique durant une période d'un an pour permettre la stabilisation de l'offre de services en



informatique et l'analyse des besoins visant l'octroi de futurs contrats de services;

ATTENDU que le contrat accordé à l'entreprise Groupe DL Solutions Informatiques pour le service réseau durant la période débutant le 1^{er} décembre 2025 est valide pour un an;

ATTENDU que le contrat accordé à l'entreprise Groupe DL Solutions Informatiques pour le service CAT (Centre d'assistance technique) durant la période débutant le 1^{er} décembre 2025 est valide pour un an;

ATTENDU que le contrat accordé à l'entreprise Groupe DL Solutions Informatiques pour la solution de sauvegarde durant la période débutant le 1^{er} décembre 2025 est valide pour un an;

ATTENDU que le lancement d'un appel d'offres viserait à combler la partie de ces besoins qui ne seront pas couverts par l'arrivée d'un nouveau poste de technicien informatique à la MRC et à prévoir des aides ponctuelles à forfait;

ATTENDU que le futur appel d'offres visera aussi à améliorer le service de copie de secours;

ATTENDU la recommandation émise par la greffière-trésorière et directrice générale quant au lancement d'un appel d'offres public conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC le lancement d'un appel d'offres public pour les services informatiques de surveillance du réseau de télécommunication, de gestion du réseau, de gestion partielle du parc informatique et de sauvegarde des données conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil de la MRC prévu le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.

5.1.10 AMÉNAGEMENT DU LOCAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA - POINT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CA-2026-08-202

ATTENDU la résolution numéro 2026-04-089, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2026, autorisant la conclusion d'un contrat à titre de mandataire pour le compte de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), et ce, dans le but de maintenir les services offerts sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'il est important que l'environnement lié à l'accueil de la clientèle soit le plus agréable possible à la fois pour la clientèle elle-même, mais également pour le personnel qui va offrir la prestation de services;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU qu'une somme de 16 000 \$ a été autorisée pour couvrir les coûts d'aménagement du local conformément à la résolution numéro 2026-04-089;
- ATTENDU que la MRC a fait appel à des propositions de gré à gré en prévision des travaux d'aménagement et de mobilier pour desservir la clientèle conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;
- ATTENDU que la proposition obtenue pour les travaux d'aménagement (incluant l'aménagement de la nouvelle salle de rencontre) représente la somme de 15 000 \$ selon le descriptif ci-dessous soumis par l'entreprise Robin Leblanc - Montebello :
- Charpenterie : 5 500 \$;
 - Joint de mur et peinture : 2 000 \$;
 - 2 Portes et teinture des 2 portes : 6 500 \$ (5 500 \$ les portes);
 - Quincaillerie et accessoire pour finition 1 000 \$;
- ATTENDU que la proposition obtenue pour les travaux liés à la fabrication, la livraison et l'installation des bureaux de la réception représente une somme de 10 804 \$ selon la soumission obtenue;
- ATTENDU que la proposition obtenue pour les travaux liés au déplacement de colonnettes électriques représente un montant de 1 000 \$ selon la soumission transmise par l'entreprise Duhamel Électrique ;
- ATTENDU que la proposition obtenue pour les travaux liés à l'installation d'une caméra pour un espace sécurisé représente une somme de 4 458 \$ selon la soumission obtenue;
- ATTENDU que le coût global pour effectuer l'ensemble des travaux est de l'ordre de 31 262 \$, excluant les taxes applicables (32 825\$) et que la somme déjà allouée était de l'ordre de 16 000 \$, soit un écart de 17 825 \$ duquel une somme de 5 000 \$ est remboursée par la SAAQ;
- ATTENDU que le directeur général adjoint a déposé en annexe une nouvelle présentation des différentes sources de financement pour ces travaux, et ce, toujours en conformité avec les prévisions financières déposées en avril 2026 dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services à l'entreprise Robin Leblanc – Montebello pour les travaux d'aménagement de l'espace de location dédié à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la nouvelle salle de rencontre, représentant un montant de 15 000 \$, excluant les taxes ;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services à l'entreprise Duhamel Électrique pour le déplacement de colonnettes électriques, représentant un montant de 1 000 \$, excluant les taxes ;

QUE :

Les dépenses associées à ces deux contrats soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire 02-13000-522;



QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'autoriser les investissements supplémentaires (majorés de 16 000 \$ à 32 825 \$) tels que décrits en annexe, pour l'aménagement du local où sera situé le point de service de la SAAQ, lesquels seront financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste 02 62009 693;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.

5.1.11 AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL - CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – AUTORISATION

CA-2026-08-203

ATTENDU qu'une demande de la part de la Corporation des loisirs de Papineau a été présentée à la MRC afin de procéder à son ajout comme assuré additionnel dans le but de bénéficier d'une meilleure prime annuelle et de meilleures protections;

ATTENDU qu'advenant le cas où la demande est acceptée, la Corporation des loisirs de Papineau sera facturée par la MRC de Papineau pour la somme ou la prime supplémentaire;

ATTENDU que l'assureur « FQM assurance Inc. » a suggéré à la MRC d'acquiescer à la demande de la Corporation des loisirs de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'ajout de la Corporation des loisirs de Papineau en tant qu'assuré additionnel et autorise l'assureur « FQM assurance Inc. » à procéder à cet ajout en contrepartie d'une prime supplémentaire annuelle de 3 650 \$, excluant les taxes applicables, laquelle sera remboursée par la Corporation des loisirs de Papineau ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – RECOMMANDATION DU COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CA-2026-08-204



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le contrat de travail de l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Vincent Ducas, a pris effet le 5 janvier 2026 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU qu'en fonction du processus d'évaluation réalisé durant la période de probation de monsieur Vincent Ducas, le coordonnateur en sécurité publique par intérim, recommande la confirmation du lien d'emploi de ce dernier, à titre d'inspecteur en prévention incendie à un poste permanent temps plein ;

ATTENDU la recommandation émise par le directeur général adjoint concernant les conclusions de son analyse et la levée de la période d'essai;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation du directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, autorise la levée de la période d'essai de monsieur Vincent Ducas, inspecteur en prévention incendie, rétroactivement en date du 5 juillet 2026 et confirme son statut d'employé régulier selon les modalités prévues à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.2 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DU COORDONNATEUR ADJOINT À LA
FORMATION ET AU MAINTIEN DES COMPÉTENCES -
RECOMMANDATION DU COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

CA-2026-08-205

ATTENDU que le contrat de travail du coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences, monsieur Éric Clément, a pris effet le 12 janvier 2026 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU qu'en fonction du processus d'évaluation réalisé durant la période de probation de monsieur Éric Clément, le coordonnateur en sécurité publique par intérim, recommande la confirmation du lien d'emploi de ce dernier, à titre de coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint à l'égard de l'évaluation effectuée et la levée de la période d'essai ;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation du directeur général adjoint, autorise la levée de la période d'essai de monsieur Éric Clément,



coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences, rétroactivement en date du 12 juillet 2026 et confirme son statut d'employé permanent à temps plein, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.3 POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2026-08-206

ATTENDU la résolution numéro CA-2026-06-167, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 juin 2026, laquelle autorise, notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'agent de développement touristique;

ATTENDU que la MRC a reçu seize candidatures dans le cadre du processus de recrutement visant à combler ledit poste;

ATTENDU que trois candidats ont réalisé le processus de sélection le 30 juillet et le 3 août 2026, notamment en participant à une entrevue et un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de madame Charlene Raby, à titre d'agente de développement touristique à la suite des validations d'usage convenues conformément aux modalités recommandées;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail avec la candidate retenue, selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.4 POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT VOLET HABITATION – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2026-08-207

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-12-307, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 10 décembre 2025, laquelle autorise,



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour le poste contractuel d'agent de développement, volet habitation;

ATTENDU que la MRC a reçu six candidatures dans le cadre du processus de recrutement visant à combler ledit poste;

ATTENDU que trois candidats ont réalisé le processus de sélection les 29 et 30 juillet 2026, notamment en participant à une entrevue et un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard du candidat à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de monsieur Moïse Mbikayi, à titre d'agent de développement, volet habitation, à la suite des validations d'usage convenues conformément aux modalités recommandées;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail contractuel avec le candidat retenu selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.5 FORMATION ADRESSÉE AUX EMPLOYÉS SUR LA CYBERSÉCURITÉ
– RECOMMANDATION DU SERVICE INFORMATIQUE DE LA MRC**

CA-2026-08-208

ATTENDU que la MRC reconnaît l'importance de protéger ses systèmes informatiques, ses données et les renseignements personnels qu'elle détient;

ATTENDU que les cybermenaces sont en constante évolution et qu'il est nécessaire de sensibiliser et de former les employés municipaux afin de réduire les risques liés à la cybersécurité;

ATTENDU que la formation des employés constitue une mesure préventive essentielle pour assurer la sécurité des systèmes informatiques;

ATTENDU que la MRC a évalué plusieurs options de formation en cybersécurité offertes sur le marché;

ATTENDU que la formule de formation vidéo en ligne permet un déploiement rapide, offre une flexibilité quant au moment où les employés peuvent suivre les modules et leur permet de progresser à leur propre rythme, tout en assurant une couverture uniforme des notions essentielles, et une surveillance de la gestion des formations complétées;

ATTENDU que cette solution constitue l'option la plus appropriée à ce stade-ci, considérant que l'analyse des besoins de la MRC et l'évaluation des



différentes solutions et produits de cybersécurité devant être déployés au cours des prochaines années ne sont pas encore réalisées;

ATTENDU qu'il est opportun d'offrir dès maintenant une formation de sensibilisation afin de réduire les risques liés à la cybersécurité pendant que cette démarche d'analyse se poursuit;

ATTENDU que le Service géomatique et informatique recommande d'approuver la soumission reçue de la part de la compagnie spécialisée en formation aux professionnels Formation CAD;

ATTENDU que la soumission inclut trente (30) inscriptions, le but étant de former l'ensemble des employés et les futurs employés qui débiteront dans les prochains mois;

ATTENDU que cette dépense n'est pas prévue au budget 2026 de la MRC, mais qu'une somme de 40 000\$ a été affectée pour la réalisation de projets visant l'amélioration de la cybersécurité à partir du surplus libre de l'année 2025 conformément à la résolution numéro 2026-04-085;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'offre de trente (30) formations vidéo sur l'introduction générale pour les professionnels à la cybersécurité telle que proposée dans la soumission numéro QU-2614 reçue de la part de la firme Formation CAD le 15 juillet 2026, le tout représentant un montant 4 409.26 \$ incluant la moitié de la TVQ;

QUE :

La dépense soit et est autorisée et financée à même le fonds affecté à la cybersécurité, en référence aux postes budgétaires numéro 59-13000-007 et 02-65903-416 conformément à la résolution numéro 2026-04-085;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.6 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR INTÉRIM AU COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE PRÉVU LES 14 ET 15 OCTOBRE 2026 À DRUMMONDVILLE – AUTORISATION

CA-2026-08-209

ATTENDU que l'Association de sécurité civile du Québec organise un colloque en sécurité incendie et civile les 14 et 15 octobre 2026 à Drummondville;

ATTENDU qu'il est pertinent que le coordonnateur à la sécurité publique par intérim participe à un tel colloque afin de bonifier ses connaissances et compétences dans le cadre de ses fonctions et les futurs projets en matière de sécurité civile ;

ATTENDU que, conformément à la Politique en gestion des ressources humaines (cadre, professionnel non syndiqué, responsable de services), la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel des responsables de services et des cadres;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique par intérim, à participer au colloque de la sécurité incendie et civile organisé par l'Association de sécurité civile du Québec prévu les 14 et 15 octobre prochains à Drummondville ;

QUE :

Les dépenses associées à sa participation soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-454;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le présent ordre du jour.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – MESURE RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE

En relation avec l'adoption de la résolution numéro 2026-06-147, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 17 juin dernier, les membres du Comité administratif jugent opportun que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil prévue le 19 août 2026 afin de proposer un amendement à ladite résolution.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2027 DE LA MRC – PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, présente le plan de travail et l'échéancier liés au processus budgétaire 2027 auprès des membres présents. Ceux-ci conviennent de déposer le document présenté auprès des membres du Conseil à titre d'information.

6.1.2 CAMPAGNE ÉLECTORALE PROVINCIALE 2026 - PRIORITÉS DE LA MRC - RECOMMANDATION

CA-2026-08-210

ATTENDU qu'une campagne électorale provinciale sera lancée prochainement en vue de la tenue des élections prévues le 5 octobre prochain ;



ATTENDU que dans le cadre de cette campagne électorale, la MRC de Papineau sera sollicitée par les candidats des différents partis politiques situés sur le territoire en vue de connaître ses priorités;

ATTENDU que le préfet, la direction générale et l'agente de communications ont travaillé sur un document visant à exposer les priorités de la MRC de Papineau à promouvoir auprès des candidat(e)s, lequel est déposé et présenté dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC les priorités de la MRC de Papineau identifiées à promouvoir dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2026, telles que décrites dans l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC la tenue d'une conférence de presse, laquelle informera les candidat(e)s et la population sur les priorités de la MRC dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2026;

QU' :

À cet égard, les membres du Comité administratif mandatent la directrice général et greffière-trésorière pour préparer un plan de communication, lequel sera présenté aux membres du Conseil pour considération;

QU' :

Une dépense, représentant un maximum de 500 \$, soit et est autorisée et financée à partir du budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 13000 341, pour la création et la production de matériels dédiés à la diffusion des priorités de la MRC dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2026;

QUE :

Le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026.

Adoptée.

6.1.3 ACQUISITION D'ŒUVRES DE L'ARTISTE-PEINTRE JEAN-YVES GUINDON – AUTORISATION

CA-2026-08-211

ATTENDU que l'artiste-peintre Jean-Yves Guindon exerce sa profession d'aquarelliste depuis maintenant 40 ans sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que monsieur Guindon a produit une œuvre intitulée « Papineau... les Têtes » à la demande de monsieur Paul-André David, laquelle met en valeur des attraits importants du territoire;

ATTENDU que monsieur David a manifesté le souhait d'offrir l'œuvre « Papineau... les Têtes » produite par monsieur Guindon à la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'œuvre de monsieur Guindon se décline en différents formats, notamment un format 22X15 pouces, un format de 15X11 pouces, une petite reproduction encadrée et des cartes de souhaits;

ATTENDU que monsieur David a également manifesté le souhait d'offrir certaines déclinaisons de l'œuvre « Papineau... les Têtes » produite par monsieur Guindon à la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif prenne acte du souhait manifesté par monsieur Paul-André David et accepte au nom de la MRC de Papineau l'œuvre « Papineau...les Têtes » produite par monsieur Jean-Yves Guindon, artiste-peintre, et les déclinaisons de celle-ci;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.1.4 ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT BÉNÉFICE AU PROFIT DE
CENTRAIDE OUTAOUAIS – AUTORISATION**

CA-2026-08-212

ATTENDU que la MRC de Papineau organise annuellement une activité dans le but d'amasser des fonds pour Centraide Outaouais, lequel organisme subventionne plusieurs organismes sans but lucratif situés sur le territoire de la MRC;

ATTENDU qu'en 2026, la MRC de Papineau souhaite organiser un événement bénéfice le 20 octobre de 18h à 21h à Papineauville en collaboration avec les représentants de Centraide Outaouais, lequel réunirait des panélistes, des artistes et un conférencier;

ATTENDU que les huit organismes bénéficiaires de Centraide Outaouais seront sur place pour partager de l'information sur leurs services;

ATTENDU que des entreprises seront sollicitées pour devenir partenaire de l'événement et pour fournir des produits dans le cadre de la mise à l'enchère;

ATTENDU que conformément au montage financier établi pour cet événement bénéfice, un investissement initial est requis pour développer la programmation de la soirée, lequel représente une somme maximale de 5 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'organisation de l'événement bénéfice pour Centraide Outaouais le 20 octobre de 18h à 21h à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau à Papineauville;

QUE :



L'investissement requis pour organiser l'activité de financement, représentant une somme maximale de 5 000 \$, soit et est financé à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 341, lequel sera récupéré conformément au montage financier établi;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU - MOBILISATION DU 7 OCTOBRE 2026 - AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2026-08-213

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-05-167, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 21 mai 2025, octroyant le contrat de services professionnels relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la TDSP, à l'entreprise Communagir ;

ATTENDU que les travaux en lien avec la planification stratégique se terminent et qu'un lancement officiel est prévu le 7 octobre prochain à la Ferme Brylee situé à Thurso dans le cadre d'une mobilisation des partenaires ;

ATTENDU que la TDSP, mise en place depuis 2012, regroupe des partenaires intersectoriels issus de divers milieux, notamment les municipalités locales, la MRC, Santé Québec Outaouais et les organismes communautaires;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement, jointes à la présente résolution à titre d'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relatives à la mobilisation des partenaires de la Table de développement social Papineau prévue dans le cadre de l'élaboration de sa planification stratégique et autorise, par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1 de la présente résolution, représentant un montant de cinq-mille-cinq-cents dollars (5 500 \$);

QUE :

Les dépenses prévues à l'annexe 1 soient et sont autorisées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62009 694 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026

Madame Valérie Patoine, directrice du Service de développement économique, présente un état de situation sur le budget tourisme 2026 à ce jour, lequel est financé par le biais du Fonds régions et ruralité volet (FRR2).

6.3.1.1 ACHAT DE FICHIERS SOURCES POUR LES CARTES TOURISTIQUES – AUTORISATION

CA-2026-08-214

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-256, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, approuvant le Plan d'investissement 2026 en matière d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Papineau, lequel prévoit une somme de 135 000 \$, financée à même le Fonds FRR2, pour des initiatives liées au tourisme;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-060, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, approuvant le budget touristique 2026, lequel prévoit une enveloppe de 36 000 \$ destinée à la promotion touristique;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, approuvant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, lequel réaffirme le tourisme comme l'un des secteurs prioritaires d'intervention;

ATTENDU que depuis 2019, la MRC confie à l'entreprise Géografix la conception et la mise à jour de ses cartes touristiques estivales et hivernales, lesquelles sont largement appréciées des visiteurs et des citoyens;

ATTENDU que l'entreprise Géografix cessera ses activités d'ici la fin de l'année et offre à la MRC la possibilité d'acquérir les fichiers sources des cartes touristiques;

ATTENDU que les fichiers sources sont compatibles avec les principaux logiciels et outils utilisés par la majorité des firmes de graphisme, ce qui permettra à la MRC de confier les futures mises à jour à la firme de son choix sans avoir à recréer entièrement les cartes;

ATTENDU que l'acquisition des fichiers sources permettra de préserver le travail de conception réalisé depuis plusieurs années et d'éviter les coûts importants liés à la refonte complète des cartes touristiques, générant ainsi une économie de plusieurs milliers de dollars pour la MRC;

ATTENDU que Géografix s'est engagée à assurer un transfert de connaissances et un accompagnement auprès de la firme qui sera mandatée par la MRC pour effectuer les prochaines mises à jour des cartes, afin d'assurer une transition harmonieuse et la continuité de cet outil de promotion touristique;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat des fichiers sources des cartes touristiques auprès de la firme Géografix, représentant un montant de 2 624,69\$, incluant les taxes applicables;

QUE :



La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéros 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2026-08-215

- ATTENDU la résolution numéro 2025-06-151, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR), volets 2 et 3 conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Papineau;
- ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, incluant les politiques qui y sont associées, dont la Politique de soutien aux entreprises;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS), Fonds amélioration et développement numérique ou technologique (FADN), Fonds expert-conseil (FEC), Fonds horizon durable (FHD) et Fonds tremplin (FT) ;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises concerne le domaine de la Vitalité économique et est lié au sous domaine du Soutien aux entreprises;
- ATTENDU que les entreprises suivantes ont déposé un projet dans le cadre du Fonds soutien aux entreprises, soit Le Marché de Noël de Montebello (FDÉS), Fermavie (FT) et Sous les flocons de Ripon - Marché de Noël (FT);
- ATTENDU que les informations et modalités relatives aux projets se trouvent dans l'annexe 1 jointe à la présente résolution, et sont conformes aux critères de la Politique de soutien aux entreprises;
- ATTENDU que les évaluations des projets de chaque entreprise, effectuées par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, ont déterminé que les entreprises sont viables, et que les projets présentés auront des retombées positives pour les entreprises, ainsi que pour la région;
- ATTENDU que les projets présentés correspondent aux priorités du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, soit : Priorité 1 - Renforcer la diversification et la structuration économique du territoire et également à la priorité 2 - Soutenir le développement de nos secteurs structurants tel que le tourisme (Marché de Noël de Montebello) et l'agroalimentaire (Fermavie);



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la totalité des sommes demandées dans le cadre du Fonds soutien aux entreprises de la MRC est de 15 625 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'une aide financière de 15 625 \$ pour l'ensemble des projets présentés dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises de la MRC conformément à l'annexe 1 jointe à la présente résolution;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992, lequel provient du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

Le Comité administratif prend acte de l'admissibilité et de la conformité des deux projets soumis dans le cadre de la Politique de subvention aux entreprises, lesquels ont été retenus aux fins d'une aide financière. Bien que la constitution et les activités des organismes concernés répondent à la définition d'une entreprise d'économie sociale reconnue par le Chantier de l'économie sociale, le Comité administratif souhaite néanmoins exprimer certaines réserves quant à l'adéquation de projets, soit des activités de nature ponctuelle et événementielle, avec la finalité première de la Politique de subvention aux entreprises.

Cette observation ne remet pas en cause la conformité des dossiers ni leur admissibilité au regard des critères actuellement en vigueur. Elle vise plutôt à soulever une question d'interprétation et d'adéquation entre les critères de la Politique et la nature de certaines initiatives pouvant y être admissibles.

En conséquence, le Comité administratif invite le Service de développement économique à revoir, en prévision de 2027, les critères et les paramètres de la Politique afin de préciser les types de projets et d'activités pouvant être soutenus, dans le respect de l'esprit et des objectifs poursuivis par celle-ci.

6.3.3 ADHÉSION À L'INITIATIVE ACTIVATEUR 360 DU CENTRE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – AUTORISATION

CA-2026-08-216

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-144, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 décembre 2024, approuvant le Plan de développement économique (PDÉ);

ATTENDU que le premier principe directeur du Plan de développement économique porte sur le développement durable et est formulé comme suit : « Nous intégrons les principes de développement durable dans notre approche de développement économique pour propulser notre MRC en tête de l'économie verte en Outaouais »;

ATTENDU que le Plan de développement économique énonce, notamment la condition de réussite suivante : « Investissement dans le développement des connaissances et le renforcement des compétences sur le développement durable, l'économie verte et l'économie circulaire pour



toutes les parties prenantes impliquées dans la réalisation du Plan de développement économique, afin de soutenir efficacement les entrepreneurs et les promoteurs de projets dans l'adoption de pratiques durables. »;

ATTENDU que la feuille de route visant la mise en œuvre du Plan de développement économique prévoit, parmi les actions de 2025, la formation de l'équipe de la MRC sur un tronc commun de connaissances et de compétences en développement durable et en économie verte, et que cette action n'a pas encore été réalisée jusqu'à présent;

ATTENDU que le Centre québécois de développement durable (CQDD), en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), la Fondation Écho, Desjardins et La Caisse, offre aux organismes de développement économique local des différentes régions du Québec un programme d'accompagnement, d'outillage et de formation pour intégrer un service d'accompagnement en développement durable aux entreprises de leur territoire ;

ATTENDU que cette initiative, s'échelonnant sur trois ans, vise à mettre en place un service d'accompagnement structuré en développement durable pour les entreprises de notre territoire ;

ATTENDU que le programme vise à outiller les conseillers pour mieux aider les PME face aux nouvelles attentes environnementales, sociales, de gouvernance (ESG) et de durabilité sur le marché ;

ATTENDU que la participation de la MRC permet de devenir un acteur incontournable du territoire pour accélérer la transition vers une économie verte et responsable ;

ATTENDU que l'adhésion au programme donne un accès complet à l'interface super-utilisateur de l'Activateur pour le suivi des entreprises du territoire, à une formation de base de sept heures pour l'appropriation de l'outil et l'accompagnement des PME, une banque de trente (30) heures d'accompagnement et de coaching pour la mise en place du service, des ateliers de formation mensuels sur trois ans concernant les bonnes pratiques d'accompagnement, des rencontres trimestrielles de partage d'expérience avec les partenaires, des ressources techniques et financières intégrées à chaque piste d'action pour accélérer le passage à l'action, ainsi que du soutien à la promotion auprès des entreprises du territoire;

ATTENDU que la participation de la MRC au programme Activateur 360 est conditionnelle au respect de certains engagements, soit de déléguer un minimum de deux conseillers à la formation de base de sept heures, de déléguer un minimum d'un conseiller aux ateliers de formation mensuels, de mettre en place un service d'accompagnement en développement durable destiné aux entreprises du territoire dans un délai de six mois suivants la formation de base, de mobiliser les ressources internes afin de recruter de cinq à dix entreprises par année et d'accompagner un minimum de cinq entreprises dans un délai de douze mois;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'adhésion de la MRC au programme Activateur 360 offert par le Centre québécois de développement durable (CQDD), conformément aux objectifs du Plan de développement économique de la MRC ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

La dépense associée à l'adhésion, représentant un montant de 1 600 \$, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62203-993 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2026-04-003 – OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLIMINATION PAR ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU (2027-2031)

CA-2026-08-217

ATTENDU que le contrat pour le traitement des déchets ultimes est une responsabilité de la MRC de Papineau conformément au règlement numéro 111-2010 relatif à la déclaration de compétence de la MRC à l'égard de l'enfouissement, la disposition ou la valorisation des matières résiduelles municipales ;

ATTENDU que le contrat actuel de la MRC Papineau avec Waste Management, lequel opère le lieu d'enfouissement technique (LET) à Lachute, arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a fait appel à la firme Solinov afin de l'aider à mettre à jour son appel d'offres et son contrat, conformément à la résolution numéro CA-2025-08-223;

ATTENDU que conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle, la MRC doit appliquer le processus d'appel d'offres public en raison, notamment de la valeur estimée du contrat;

ATTENDU que la MRC de Papineau a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 23 avril 2026, conformément à la résolution numéro 2026-04-103, afin d'obtenir l'accès à un lieu d'enfouissement autorisé où sera réalisée l'élimination par enfouissement des matières résiduelles domestiques provenant des municipalités de la MRC à partir du 1^{er} janvier 2027, et ce jusqu'au 31 décembre 2031, avec possibilité de prolongement du contrat;

ATTENDU que lors de l'ouverture des soumissions, le 19 juin 2026, une seule soumission a été reçue et ouverte, soit celle de la firme WM Québec Inc, laquelle a été jugée conforme;

ATTENDU que le Service d'aménagement de la MRC de Papineau recommande l'octroi du contrat pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles domestiques des municipalités de la MRC du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031 à WM Québec Inc;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE:



Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC l'octroi d'un contrat à la société WM Québec Inc., pour l'élimination par enfouissement, au site de Lachute, des matières résiduelles domestiques des municipalités de la MRC à compter du 1^{er} janvier 2027, et ce jusqu'au 31 décembre 2031 aux conditions suivantes :

1. Le prix unitaire est de 73,79\$ la tonne métrique la première année du contrat, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027 inclusivement. Ce prix unitaire exclut les taxes, droits, tarifs, redevances, fonds de post-fermeture, et autres applicables;
2. Le prix unitaire sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années subséquentes, tel que prévu dans l'appel d'offres;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.

6.4.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) - DEMANDE DE SUBVENTION AFIN DE PARTICIPER AU MONTAGE D'UNE SÉRIE DE WEBINAIRES POUR LES MRC DE L'OUTAOUAIS

CA-2026-08-218

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-170, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, approuvant la planification triennale des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), laquelle est soutenue par une entente financière de 241 292 \$ avec le gouvernement du Québec (résolution numéro 2025-03-058);

ATTENDU que la planification triennale des activités inclut trois grandes activités, dont l'une d'entre elles consiste à sensibiliser la population (incluant les propriétaires) à la conservation des MHH;

ATTENDU que deux demandes de subvention ont été déposées auprès de la MRC par les organismes Canards Illimités Canada (CIC) et le comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) pour participer au montage d'une série de quatre webinaires pour les MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau, sur le thème de la conservation des milieux humides, répondant ainsi à une des trois actions inscrites à la planification triennale de la MRC;

ATTENDU que les thèmes abordés par chacun des webinaires sont : 1) Présentation des types de milieux humides, leurs caractéristiques et leurs rôles/fonctions; 2) Présentation générale des bonnes pratiques à l'intention de divers publics (propriétaires, forestiers, villégiateurs, agriculteurs); 3) Sensibilisation des élus et employés des municipalités et des MRC aux enjeux liés à la conservation des milieux humides et hydriques et présenter les mécanismes disponibles pour soutenir les démarches de conservation sur le territoire; 4) Sensibilisation des propriétaires aux enjeux de conservation de leur(s) milieu(x) humide(s) et présentation des outils de conservation;

ATTENDU que la demande de subvention du COBALI s'élève à 731.40\$ (non taxables) et celle de Canards Illimités Canada représentant un investissement de 1 941.26\$ (non taxables);



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que dans le contexte où la subvention serait accordée, celle-ci serait remise en un seul versement dès l'approbation de la présente résolution;

ATTENDU que le Service de l'aménagement du territoire recommande de retenir les services des organismes COBALI et Canards Illimités Canada pour mener le projet tel qu'identifié à la demande de subvention;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC l'octroi d'une subvention aux organismes COBALI et Canards Illimités Canada, pour un montant maximal de 2 672.66 \$, afin de mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation auprès des propriétaires privés pour conserver les milieux humides présents sur leur propriété par l'organisation de 2 webinaires par organisme;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

**6.5.1 ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE
SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 septembre 2026.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

**7.1 LETTRE ADRESSÉE À LA MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU
NUMÉRIQUE – DEMANDE DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION DU
DÉPLOIEMENT CELLULAIRE POUR LA MRC DE PAPINEAU**

Les membres prennent connaissance de la correspondance citée en titre.

**7.2 LETTRE ADRESSÉE À LA PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC –
REDONNER AUX RÉGIONS TOUTE LA PLACE EN FRANCHISSANT
UNE NOUVELLE ÉTAPE**

Les membres prennent connaissance de la correspondance citée en titre.

**7.3 LETTRE ADRESSÉE À LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE
ET DES PARCS – PLAN CLIMAT – APPEL DE PROJETS**

Les membres prennent connaissance de la correspondance citée en titre.



7.4 LETTRE ADRESSÉE À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION – DEMANDE URGENTE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA MRC DE PAPINEAU

Les membres prennent connaissance de la correspondance citée en titre.

7.5 LETTRE ADRESSÉE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET DES PÊCHEURS – L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU DU QUÉBEC

Les membres prennent connaissance de la correspondance citée en titre.

7.6 LETTRE ADRESSÉE À LA PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC – RÉGIONALISATION DE LA GOUVERNANCE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES CITOYENNES

Les membres prennent connaissance de la correspondance citée en titre.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-BAPTISTE – RETRAIT DE LA CERTIFICATION OBLIGATOIRE EN ARBORICULTURE CONCERNANT LES SCIES À CHAÎNE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août prochain pour considération.

8.2 APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – POUVOIR DE DÉSAVEU DES MRC DANS LE CADRE DE CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août prochain pour considération.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AOÛT À DÉCEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois d'août à décembre 2026.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC PRÉVUE LE 19 AOÛT 2026

Les membres du Comité administratif conviennent du déroulement ci-dessous avant la séance du Conseil de la MRC :

13h à 14h30 Discussions sur les prévisions budgétaires 2027-2028-2029 présentées le 17 juin 2026 ;

14h30 à 16h30 Plénier;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

16h30 à 17h

Présentation de l'œuvre produite par l'artiste-peintre,
monsieur Jean-Yves Guindon.

10. SUJETS DIVERS

10.1 LANCEMENT DU PASSEPORT ACCUEIL PAPINOIS

Madame Jessy Laflamme, agente en communication, transmet de l'information aux membres du Comité sur le lancement du passeport accueil Papinois qui aura lieu le 18 août prochain dans le cadre d'un 5 à 7 à la Coopérative de Solidarité Place du marché de Ripon.

10.1 LANCEMENT DU CENTRE DE VIE

Madame Jessy Laflamme, agente en communication, informe les membres du cocktail dînatoire ayant lieu le 20 août prochain au Centre de vie à Ripon pour le lancement du Festival santé et de bien-être.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2026-08-219

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet